

Plaisir
Jeu
Esprit d'équipe
Fair-Play
Partage
Respect



N°510 du 10 juillet 2020



District de la
**Nièvre de
football**

NIEVRE FOOTBALL

Journal officiel du District de la Nièvre

ENSEMBLE, faisons vivre le football Nivernais ! – Tél : 03.86.61.07.23



SOMMAIRE

Actualités

↳ Accès [direct](#)

Mémento

↳ Accès [direct](#)

Procès-verbaux

↳ Accès [direct](#)

Rencontres, résultats
et classements

↳ Disponibles sur le
site du District

NOS PARTENAIRES

BRICO
MARCHÉ

Intermarché
VARENNES-VAUZELLES



Volkswagen

SPORT

NIÈVRE
le département



CENTRE LOIRE

Portrait de Pierre VERNISSE

Portrait de Pierre VERNISSE

Fonction:
Joueur

Club:
UCS COSNE depuis 2 ans. (R2-R1)
JGA NIVERNAISE (Jeunes), NEVERS FOOT (11: CFA2, DH, PH)
US LA CHARITÉ (1-DH) et SNID (2-R1)

« Avec le SNID, nous avons joué les qualifications pour les 32èmes de finale de la Coupe de France face à Bergerac (N2) et, malgré un froid glacial et beaucoup de vent, 1500 personnes étaient venues nous encourager. On n'était clairement pas favori sur le match et Bergerac aspirait à monter en National Mais ce jour-là, nous avons récolté une partition parfaite et nous nous sommes imposés 3 à 0 en mettant tout ce qu'on avait sur le terrain. »

District de la Nièvre de football

Dans le contexte actuel, nous avons souhaité mettre en avant divers intervenants du football régional sur proposition des districts et de la Ligue. Aujourd'hui nous retrouvons un joueur nivernais : Pierre VERNISSE.

*** L'article complet en pages intérieures***



Tout d'abord comment allez-vous ?

Très bien, merci.

Comment s'est passé votre confinement ?

J'ai très bien vécu le confinement de mon côté. Ayant la chance d'avoir une maison avec un jardin, j'ai pu apprécier le beau temps. Habituellement, avec les enfants et le travail, je n'ai pas forcément le temps pour faire autant de sport que je le souhaiterais. J'ai donc également profité de cette période pour faire plus d'activité physique qu'en temps normal.

Pouvez-vous nous parler de votre parcours sportif ?

J'ai commencé à l'âge de 7 ans à la Jeune Garde Athlétique Nevers (JGAN), club qui n'existe plus aujourd'hui. J'ai joué 3 ans et je me suis arrêté un bon moment, notamment pendant mon adolescence, pour m'essayer à d'autres sports. Je me suis notamment inscrit au tennis, sport que je pratique encore aujourd'hui (ndlr : classé 15). J'ai repris le foot sur le

tard en signant à l'ASPTT Nevers (ndlr : Nevers Foot), durant mes années Lycée. Au départ, je n'avais pas vraiment d'ambition, je voulais simplement retrouver les terrains. Puis, au final, je me suis pris au jeu et j'ai gravi les échelons pour très vite me retrouver en équipe A, alors en Promotion d'Honneur. Avec l'équipe fanion, j'ai notamment connu une montée en Division d'Honneur. Après une année de transition à l'US La Charité je suis revenu à Nevers, puis, j'ai atterri au SN Imphy Decize. J'ai passé deux magnifiques saisons là-bas, durant lesquelles nous avons notamment connu un super parcours en Coupe de France. Habitant à Varennes-Vauzelles et travaillant à Cosne-sur-Loire, avec deux enfants, les trajets ont commencé à être long. J'ai donc signé à l'UCS COSNE où j'ai connu une montée en Régional 1 l'année dernière. Cette saison, j'ai repris une licence du haut de mes 37ans et j'espère que mes jambes me permettront, encore, d'évoluer avec l'équipe fanion.

Le football ne vous a pas trop manqué pendant le confinement ?

Ce qui m'a surtout manqué c'est la compétition. Les entraînements, du fait de mon âge, j'en ai bouffé un paquet. J'étais donc moins dans l'attente de ces moments-là. Je suis vraiment un compétiteur, les matchs du week-end c'est ça qui me motive.

Vous êtes également professeur d'EPS et en charge de la classe de Foot au collège de Cosne, d'où vous vient votre passion pour le football et le sport en général ?

Pour le foot, ce n'est pas compliqué. Elle vient de mon père qui jouait à un bon niveau (Ligue 2) avec la Jeune Garde Athlétique Nevers. Tout petit j'ai très vite eu un ballon dans les pieds, même si j'ai arrêté pendant quelques années, la passion du football ne m'a jamais quittée.

Qu'aimez-vous dans le fait d'enseigner ?

J'ai aussi suivi mon père dans ce domaine puisqu'il était également professeur d'EPS. J'ai donc vite vu en quoi consistait ce métier. En étant petit, on espère tous rester dans le sport, même si on se rend compte que professeur d'EPS ce n'est pas vraiment ça. On ne fait pas de sport avec les enfants, on leur fait faire. Ce que je trouve le plus gratifiant dans ce métier, c'est la progression qu'ils peuvent avoir sur l'année. Quand vous avez un enfant qui ne part pas avec les meilleures capacités et qui, à la fin de l'année, parvient à faire de très belles choses, c'est vraiment valorisant.

Quel est votre meilleur souvenir sur les terrains ?

J'en ai vraiment beaucoup ! Mais, je dirais le parcours en Coupe de France avec le SNID. C'était exceptionnel et très riche en émotions, plus particulièrement le match contre Bergerac qui évoluait en National 2 à cette époque. Nous jouions les qualifications pour les 32èmes de finale et, malgré un froid glacial et beaucoup de vent, 1500 personnes étaient venues nous encourager. On n'était clairement pas favori sur le match et Bergerac aspirait à monter en National. Je pense que si on rejoue ce match 20 fois, on le perd 19 fois. Mais ce jour-là, nous avons récité une partition parfaite et nous nous sommes imposés 3 à 0 en mettant tout ce qu'on avait sur le terrain.

Si vous étiez un animal, vous seriez lequel ?

Je vais faire un petit clin d'œil à mon ancien coach du SNID : Patrice Degironde qui nous disait tout le temps dans le vestiaire : « d'un dauphin, t'en fais pas un requin », du coup il nous répétait que nous étions des squalas. Je vais donc dire un squala (ndlr : un requin).

Vous vous voyez comment dans 10 ans ?

Avec quelques cheveux blancs et sur un terrain de football en division 7.

Quel endroit de notre région préférez-vous ?

Puisque nous parlons de football, je vais dire le stade des halles à Decize qui est, pour moi, le plus beau stade nivernais. C'est un stade à l'ancienne un peu à l'Anglaise. Lorsqu'on y joue il y a toujours de l'ambiance et une ferveur incomparable, c'est un plaisir d'y être.

Dîner en tête à tête avec Zinedine Zidane, que faites-vous ?

Je lui demande de payer l'addition.

Quelle est votre occupation favorite ?

Jouer au foot.

Quelle serait votre destination de rêve ?

L'île de la Réunion. J'y suis déjà allé pour rendre visite à un ancien coéquipier de Nevers, Thomas Nativel. C'est magnifique.

Qu'emmèneriez-vous sur une île déserte ?

Ma femme et mes filles.

Avez-vous une anecdote à nous raconter sur votre parcours footballistique ?

J'ai pris un double petit-ponts à l'entraînement en deux touches de balle par Rachid MASSI, un ami.

Quel est le meilleur joueur avec qui vous avez joué ?

Gaston DIAMÉ qui a joué en ligue 2 avec le Stade de Reims. J'ai joué avec lui au SNID. Un attaquant exceptionnel qui avait toutes les qualités : sens du but, les deux pieds, la vitesse...

Quel est le meilleur joueur contre qui vous avez joué ?

Il y a quelques années maintenant, je détestais rencontrer le duo d'attaquant de Chenove Abadie ER RAGGI et Jaouad HIZZI. Mais, le meilleur contre qui j'ai joué, c'est Yoann HAUTCOEUR (*NDLR : il a joué en Ligue 1 avec l'ASSE et LE MANS*). Il m'avait mis le bouillon pendant toute une mi-temps à Saint-Etienne.

Que peut-on vous souhaiter pour la saison prochaine ?

De jouer sans être blessé et en étant titulaire, si possible.

Merci du temps que vous m'avez accordé.

Merci à vous, c'était sympa.

Interview effectuée par la Ligue-Bourgogne-Franche-Comté de Football



Appel à candidature pour un volontaire en service civique



District de la
Nièvre de
football



**SERVICE
CIVIQUE**
Une mission pour chacun
au service de tous

Le District de la Nièvre de Football recrute un volontaire en Service Civique (Loi du 10 Mars 2010 : Engagement d'un service civique), âgé de 18 à 25 ans pour la saison 2020/2021 :

Un Service Civique « Lutte contre la violence et incivilités dans le domaine du Sport »

Lieu de travail : Siège du District à Varennes-Vauzelles

Missions : Mener des actions afin de lutter contre la violence et les incivilités dans le domaine du football. Mise en place d'actions en direction d'un public licencié ou non au club (sensibilisations, participation à un forum, actions originales hors actions courantes des clubs...). Mise en place d'actions en lien avec les objectifs du District et en appui avec le Programme Educatif Fédéral (PEF) : respect des règles de vie, acceptation des différences, engagement citoyen et fair-play dans le sport, amélioration du comportement citoyen des joueurs/parents/spectateurs/dirigeants, sensibilisation en utilisant divers outils...

Critères :

- Homme ou Femme
- Être âgé de 18 à 25 ans
- Disponible 24 heures par semaine
- Être français ou être citoyen d'un autre pays de l'Espace Économique Européen, ou résider légalement en France depuis au moins un an, ou résider légalement en France, en étant citoyen d'un pays où sont affectés des volontaires français
- Titulaire du Permis B

Le poste est à pourvoir à **partir du Mardi 15 Septembre 2020**, pour une durée de 8 Mois (Fin de contrat 15 Mai 2021).

Si vous êtes intéressé(e)s pour accomplir cette mission d'intérêt général dans le domaine du sport, nous vous remercions de transmettre un Curriculum Vitae et une lettre de motivation, **avant le vendredi 14 août 2020**, soit par mail à l'adresse suivante : atenaille@nievre.fff.fr ou par voie postale : District de la Nièvre de football – 2 rue Louise Michel, 58640 VARENNES-VAUZELLES.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Mme. Anaïs TENAILLE soit par mail à l'adresse atenaille@nievre.fff.fr ou par téléphone au 03.86.61.19.77

Devenir arbitre : ne ratez pas l'occaz' !



Tradition de début de saison, le stage « Trois jours pour devenir Arbitre » fera sa rentrée à la fin du mois d’Août ! La première session de cette formation d’Arbitres se déroulera au Centre Technique de Grandvillars (90), du vendredi 28 Août (début à 8h30) au dimanche 30 Août (fin à 18h00).

Ouvert au plus curieux, à tous publics nés en 2005 et avant (ndlr : possibilité les jeunes nés en 2006 et 2007 afin de devenir très jeunes arbitres), ce rassemblement d’Eté proposera une initiation à l’arbitrage classique.

Concocté afin de former ces possibles futurs officiels aux joutes des championnats de district, le programme sera chargé mais complet pour ces trois jours de stage au centre à Grandvillars et reprendra l’ensemble des modules définis par la FFF dans le cadre de la « Formation Initiale en Arbitrage » (FIA).

Ce rassemblement régional mélangera des séances en salle et sur le terrain, afin d’assimiler tous les éléments essentiels pour devenir arbitre. Un examen écrit (analyses vidéos + questions réglementaires) sera soumis aux candidats à l’issue du stage.

Pour vous inscrire à ce grand rendez-vous, il vous suffit de retourner le bulletin d’inscription en cliquant [ici](#) (places limitées) par mail à Edwige Douheret (edouheret@lbfc.fff.fr) – copie à Christophe Adam (cadam@lbfc.fff.fr), ou par voie postale à l’antenne de Montchanin (2 avenue de la république – 71210 MONTCHANIN) avant le 24 Août 2020. Notre Conseiller Technique Régional en Arbitrage est également à votre disposition pour de plus amples informations (06.79.94.64.22).

Fond de solidarité national : mode d'emploi !

Parmi les aides annoncées, l'une fait l'objet d'un dispositif spécifique qui implique la FFF, les ligues et les districts. Il s'agit du Fonds de solidarité national dont l'aide correspond à 10 euros par licencié que percevront tous les clubs affiliés, s'ils la sollicitent.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les clubs de football affiliés et actifs à la FFF en 2019-2020 et 2020-2021 (hors groupements de jeunes et centres de gestion). **Tout nouveau club démarrant une activité lors de la saison 2020-2021 ne sera pas concerné par ce dispositif**, n'ayant pas subi l'impact de la crise sanitaire au cours de la saison précédente. En revanche, **les nouveaux clubs émanant d'une fusion, qui démarrent leur activité en 2020-2021, peuvent prétendre au fonds**, dans la mesure où les clubs qui ont participé à la fusion étaient en activité au cours de la saison 2019-2020.

Comment en bénéficier ?

Il suffit de répondre par oui ou par non à une question très simple présente sur la première partie d'un formulaire qui s'affiche automatiquement à l'ouverture de Footclubs : « Votre club souhaite-t-il solliciter l'aide du fonds de solidarité national mis en place par la FFF, les Ligues et les Districts ? **Aussi, dans le cas où un club aurait fait une erreur, il aura la possibilité de faire une demande officielle par mail à l'adresse fonds-solidarite@lbfc.fff.fr, qui se chargera alors de la relayer auprès de la FFF.**

Quand remplir ce formulaire ?

Depuis le 4 juin 2020 avec l'ouverture de la campagne des licences 2020-2021 et ce, **jusqu'au 30 septembre 2020**. Mais le plus vite sera le mieux !

Quelle aide peut-on attendre ?

Chaque club faisant la demande percevra en début de saison prochaine **une aide correspondant à l'équivalent de 10 euros par licencié** (nombre de personnes licenciées au sein du club au 30 juin 2020, non prise en compte des double licences). Pour rappel, sur les 10€, la Fédération apporte 7€, la Ligue 1,5€ et le District 1,5€.

Quand et comment cette aide sera-t-elle versée ?

Dès le début de la saison 2020-2021, afin d'aider au redémarrage de l'activité. Pour chaque club qui en fait la demande, **le compte club « Ligue » sera crédité de 5€**. **Simultanément, le compte club « District » sera également crédité de 5€**, ce qui correspondra donc à la somme de 10€ citée précédemment. Cette aide correspondra à un allègement des charges de début de saison prochaine, notamment avec la prise des licences. A noter que les premières sommes créditées sur le compte des clubs le seront à compter :

1. Du mardi 1^{er} Septembre pour les clubs qui ont fait la demande entre le 4 Juin et le 15 Août 2020 ;
2. Du mardi 30 Septembre pour les clubs qui ont fait la demande entre le 16 Août et le 15 Septembre ;
3. Du jeudi 15 Octobre pour les clubs ayant fait la demande entre le 16 Septembre et le 30 Septembre.

Des questions sur le Fonds de Solidarité ?

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football est à votre écoute pour toutes les interrogations sur le Fonds de solidarité National du Football. Pour cela, nous vous remercions de poser vos questions à l'adresse suivante : fonds-solidarite@lbfc.fff.fr

Informations licences 2020-2021



Le District de la Nièvre de Football met à disposition des clubs l'ensemble des documents nécessaires pour les gestions des licences 2020/2021. Nous vous informons que la date d'ouverture de la saisie des licences 2020-2021 **est effective depuis le jeudi 4 juin 2020.**

Bordereaux et questionnaire de santé

[Licence Arbitre](#)

[Licence Joueur / Dirigeant](#)

[Licence animateur / Educateur](#)

[Questionnaire de santé](#)

[Certificat Médical pour la dématérialisation](#)

[Dossier de Surclassement](#)

Documents Annexes

[Validité du Certificat Médical](#)

[Notice d'information Individuelle Accident](#)

[Déclaration d'honorabilité Educateurs bénévoles](#)

[Accord du club pour l'application d'une dispense du Cachet Mutation](#)

Tous à la dématérialisation !

Depuis la saison 2017/2018, la Fédération Française de Football, ses Liges et ses Districts ont suivi le chemin de la dématérialisation des licences. De nombreux clubs sont d'ores et déjà passés à cette démarche, mettant donc fin au classeur regroupant les licences papiers.

Une question sur la procédure et démarche à suivre ? Le [guide d'utilisation](#) est à votre disposition pour plus de renseignements.

Engagements séniors 2020-2021

Nous vous informons que les engagements séniors sont ouverts via l'outil habituel FOOTCLUBS. Chaque équipe est déjà pré-engagée (sauf pour les NOUVELLES équipes de Départemental 4).

DATE LIMITE D'ENGAGEMENT EQUIPES SENIORS :

- D1 – D2 – D3 : le vendredi 10 juillet 2020 (dernier délai), uniquement par FOOTCLUBS
- D4 et Critérium Féminin : le vendredi 21 août 2020 (dernier délai), uniquement par FOOTCLUBS.
- Critérium vétérans et Coupe Vétérans : le lundi 20 juillet (dernier délai) via le formulaire disponible [ici](#).

La procédure à suivre reste identique aux saisons passées : chaque club doit donner son accord via FOOTCLUBS pour valider son engagement. Deux fiches méthodes sont à votre disposition :

1. [Fiche n°1](#) : engager une équipe dans une compétition
2. [Fiche n°2](#) : engager une **nouvelle équipe** dans une compétition

Pour information, la date de reprise des championnats seniors est fixée au 13 septembre 2020.

Un document rappelant les modalités d'engagement est disponible [ICI](#).

Engagements jeunes 2020-2021

Nous vous informons que vous pouvez dès maintenant engager sur Footclubs vos équipes de jeunes.

Consultez [la procédure à suivre](#) incluant les dates limites de saisie de vos engagements ainsi qu'un [document explicatif](#) rappelant la manière de procéder pour engager une nouvelle équipe dans une compétition sur Footclubs.

N'oubliez pas de saisir vos desideratas (jouer à domicile, à l'extérieur aux dates souhaitées ; coupler/alterner vos équipes).

Le football féminin poursuit son développement !



Depuis 3 saisons, le critérium Football Féminin du District de la Nièvre est en augmentation constante au niveau du nombre d'équipes participantes.

En effet, lors de la dernière saison 2019/2020, ce ne sont pas moins de 11 équipes qui se sont affrontées. La saison prochaine se veut dans la continuité et le District de la Nièvre espère même faire 2 poules de niveaux si d'autres équipes se joignent au critérium.

Pour rappel, les équipes du FC Nevers 58 1 et 2, SNID 1 et 2, Corbigny, St Révérien, Entente Clamecy Andryes, Entente Pouilly 2F2N, Cosne US, FC Cosnois et Marzy constituaient notre poule la saison 19-20.

Chaque équipe pratique à 8 joueuses de fin septembre à début juin. Ouverte de U16 à Seniors, chaque club a la possibilité de licencier leurs pratiquantes de deux manières :

- Licences Libres Féminines
- Licences Football Loisirs qui permet de s'inscrire dans la politique fédérale « Club de demain »

La date limite d'engagement dans le Critérium est fixée au 21 août 2020, via FOOTCLUBS.

Des interrogations sur la création d'une équipe ?

N'hésitez pas à contacter notre CTD DAP, Nicolas TREPKA, soit par mail : ntrepka@nievre.fff.fr soit par téléphone : 0647418668



COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Réunion du : 29 mai 2020 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal : N° 23

Présidence : M. Dominique ATERO

Présents : MM.ALMEIDA, BERQUIER, CHEMINOT, CHEREAU, DEVOUCOUX, GARNIER, MALUS, MEIGNEN, STEAU

Excusés : M. BOITIER, IMBERT, NOGUES, PINET

1. Adoption procès-verbal

Adoption du procès-verbal de la CDA du 19.12.2019

→ Le PV est adopté à l'unanimité

2. Informations du Président

Dominique ATERO informe la commission sur les projets de la CRA pour la saison 2020-2021 : formation, observations des arbitres de Ligue (une proposition est faite au Comité Directeur de la LBFC.)

3. Observations

En raison de la crise sanitaire et de l'arrêt des compétitions mi-mars, tous les arbitres n'ont pu être vu d'une manière égalitaire : très peu ont deux observations, les plus nombreux une seule et certains aucune : en cause divers facteurs.

Après présentation de diverses possibilités, la commission décide de proposer au comité directeur du District le gel des notations pour la saison 2019-2020.

En conséquence, en 2020-2021, pour les désignations, le classement sera identique au classement de la saison dernière.

Bilan désignations :

- D 1 : 17 sur 28
- D 2 : 21 sur 28
- D 3 : 14 sur 28
- Candidats : 10 sur 18

4. Formation

Les notes obtenues en bonus en 2019/2020 seront comptabilisées avec 2020/2021.
Le stage 3 jours pour devenir arbitre est prévu en octobre (probablement première quinzaine).

L'assemblée générale des arbitres aura lieu le 6 septembre 2020 (horaires à préciser).

La participation aux cours mensuels montre une moyenne de 30 arbitres environ avec des courageux effectuant un long déplacement.

Il sera proposé aux candidats R3 un test d'essai (connaissances et physique) fin août. Après abandons de certaines candidatures, ces candidats sont Océane BROSSARD et Pierrick KAJDAN.

5. Désignations

Le nombre d'arbitres seniors à mettre à la disposition de la LBFC sera à peu près identique à la saison dernière.

Cependant, l'équipe féminine du FC NEVERS 58 participant au championnat Ligue, un central et deux arbitres assistants devront sans doute être désignés

6. Nominations

La commission propose au Comité de Direction du District la nomination des arbitres suivants : HERVE Florian, BRUNERIE Mathieu, MAHDJOUR Yanis, PAULO ALBERTO Jorge.

7. Divers

Le début des championnats LBFC et District est fixé au weekend du 12 et 13 septembre.

Le 1^{er} tour de la Coupe de France aura lieu le 30 août. Les tours suivants auront lieu le 6 septembre (2nd tour), le 20 septembre (3^{ème} tour) et le 4 octobre (4^{ème} tour).

Le Président
Dominique ATERO



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Réunion 7 juillet 2020 à Varennes-Vauzelles

Présidence : Mme Françoise VALLET

Membres présents : Mme BEAURENAUD, MM. ALDAX, ATERO, BERFORINI, BUCHETON, DUFLOUX, FONTENIAUD, FRANCE, LAVALETTE, MAY, MEIGNEN, NOGUES, PONSONNAILLE

Membres excusés : Mme GALVAING-GAUTHIER (pouvoir à F. VALLET), MM. BASTIEN, BONDOUX, BOITIER (pouvoir à D. ATERO), LEJEUNE (pouvoir à B. MAY)

Membres invités excusés : MM. ARCHAMBAULT, LEMERCIER, TREPKA

1. ÉVÉNEMENTS, INVITATIONS

Cf. annexe 1.

2. COURRIERS, COMMUNICATIONS

Cf. annexe 1.

3. ADOPTION PV

⇒ **Comité de Direction du 9 juin 2020**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE

4.1. Situation suite à la COVID 19

L'amélioration de la situation sanitaire a amené le gouvernement à autoriser la reprise des sports collectifs à compter du 22 juin « **avec des mesures de prévention adaptées.** »

Des informations en provenance de la FFF et des protocoles sanitaires gouvernementaux sont disponibles.

- un guide diffusé par la Direction Médicale de la FFF qui regroupe les **préconisations sanitaires, médicales et sportives** (version mise à jour au 22 juin 2020).
- un guide publié par la Direction Technique Nationale de la FFF : le guide « *Reprise d'activité dans les clubs de football* » est utile pour faciliter la reprise de la pratique sur les terrains dans les clubs qui le souhaitent. Il rassemble les informations à connaître, les mesures et règles à mettre en place ainsi que des conseils pour organiser des ateliers avec et sans ballon pour toutes les catégories d'âge, des U7 aux U18.
- 4 affiches de conseils pratiques et simples à mettre en œuvre, à destination des clubs et de leurs licencié(e)s, à télécharger :
 - Activités de reprise proposées des enfants aux adultes
 - Aménagements pour accéder aux installations sportives
 - Recommandations pour l'organisation de la pratique
 - Les bons comportements à adopter pour la reprise dans les clubs.

Cependant il nous faut rester très vigilants et continuer à respecter les gestes barrières pour se protéger et protéger les autres.

4.2. Fonds National de Solidarité

Françoise VALLET rappelle les grandes lignes du FDS qui a fait l'objet d'un courrier commun Ligue et les 7 Districts :

- Chaque club amateur (sauf groupement) percevra une somme de 10 € par licencié
- Pour en bénéficier, chaque club doit répondre au questionnaire en page d'accueil de son compte FootClubs. Ce questionnaire s'affiche automatiquement à chaque ouverture de Footclubs, tant qu'il n'est pas renseigné et validé à 100%.
- En complément, les clubs de moins de 100 licenciés bénéficieront d'une aide en matériel (ballons).

Les crédits clubs seront échelonnés en fonction des dates de réponses au questionnaire :

1^{er} crédit le 01/09

2^{ème} crédit le 30/09

3^{ème} crédit le 15/10

La Présidente informe que le District vérifiera que tous les clubs font bien la démarche de remplir le questionnaire correctement. Ce travail a déjà commencé dès réception de la 1^{ère} liste du 02 juillet.

Une relance sera exercée auprès des retardataires suivie d'autres si besoin par téléphone et/ou mail.

Un rappel sera aussi fait sur le site.

FNS : fonctionnement-Chaque club amateur percevra 10€ par licencié.

Cette somme ne sera pas versée directement aux clubs (ni chèque ni virement). Elle sera créditée sur les comptes Ligue et District des clubs qui auront rempli le questionnaire sur FootClubs.

Elle apparaîtra dans le crédit des comptes clubs Ligue et District soit le 01/09, soit le 30/09, soit le 15/10 en fonction de la date de réponse au questionnaire.

La répartition se fera par moitié entre le crédit Ligue et District.

Exemple d'un club ayant 150 licenciés :

Compte Ligue : Montant du crédit 750 € incluant la part fédérale de 3,50€

Compte DNF : Montant du crédit 750 € incluant la part fédérale de 3,50€

4.3. Assemblée électronique de la FFF du 26 juin

Françoise VALLET informe de la tenue de l'Assemblée Fédérale dématérialisée le vendredi 26 juin 2020 à 11h, laquelle a eu pour ordre du jour l'approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée Fédérale du

14 décembre 2019, l'approbation de la Convention et du Protocole d'Accord Financier entre la F.F.F. et la L.F.P., ainsi que le rapport du COMEX rendant compte des décisions liées à l'épidémie de Covid-19.

4.4. Assemblée électronique de la LBFC du 26 juin

Cette AG s'est tenue électroniquement en présence des représentants des Clubs Régionaux et les Délégués des clubs de Districts.

3 votes ont été proposés

Vote n°1 : Validez-vous les modifications apportées aux articles 44 et 45 concernant la pérennisation d'un championnat de Régional 1 Masculin avec 3 groupes de 12 équipes ? 3229 voix « OUI » soit 89.22%.

Vote n°2 : Validez-vous les modifications apportées à l'article 72-1 concernant la pérennisation d'un championnat de Régional 1 Féminin avec 1 groupe de 12 équipes ? 3522 voix « OUI » soit 97.32%.

Vote n°3 : Validez-vous les modifications apportées à l'article 72-13 concernant le championnat de Régional 3 Féminin ? 3477voix « OUI » soit 96.08%.

4.5. Services Civiques

Le District s'est positionné pour un service civique avec l'agrément FFF avec comme mission « Sensibiliser sur le volet social, éducatif et citoyen du football – PEF ». Un appel à candidatures sera lancé en septembre pour une prise de poste début novembre 2020.

Le District de la Nièvre de Football et la DDCSPP ont, depuis la saison passée, mis en place une action « Lutte contre la violence et les incivilités dans le domaine du football » pour agir contre la recrudescence des actes d'incivilités et de violence sur les stades. Cette dernière nécessite donc de trouver de nouveaux moyens d'action en complément des moyens existants comme le Challenge de l'Éthique (Fairplay et VES), protocoles d'avant-match

Et c'est pourquoi l'option d'un Volontaire en service civique dans des clubs (10 clubs pour 13 volontaires) a été retenue pour sensibiliser contre ce fléau en travaillant plus particulièrement auprès des jeunes, des parents, des dirigeants, des éducateurs

Aussi un deuxième poste de Volontaire avec l'agrément DDCSPP/DNF sera proposé sur cette mission. Un appel à candidatures sera lancé rapidement. Le poste sera à pourvoir à partir du 15 septembre 2020 pour une période de 8 mois.

4.6. .BPJEPS Apprentissage

Les mesures gouvernementales à venir au 1^{er} juillet semblent être très intéressantes avec un financement de 8000 € contre 4125 € avant.

Plusieurs fois sollicitée, la Présidente, accompagnée de Christophe NOGUES et Anthony ARCHAMBAULT ont reçu M. Mathieu MOREUX de FORMASPORT PLUS pour avoir des renseignements complémentaires sur ce type de contrat.

Après discussion avec la commission technique, des besoins ont été mis en évidence au niveau du développement du football féminin et du football à l'école entre autres, la Présidente demande l'avis des membres du Comité de Direction pour adhérer à ce projet. Une fiche de mission sera établie avant la mise sur le site de la fiche de candidature. Projet validé à l'unanimité.

4.7. Dossiers institutionnels

4.7.1. Le Dossier ANS (ex CNDS) du District a été finalisé pour le 31 mai.

Au niveau des clubs, 9 clubs ont également déposé un dossier.

Christophe NOGUES et Françoise VALLET ont géré ce dossier avec la LBFC et les autres districts pour respecter l'enveloppe allouée.

4.7.2. Au niveau du dossier de subventions auprès du Conseil Départemental, les dossiers ont été envoyés aux clubs le mardi 30 juin pour un retour impératif pour le vendredi 10 juillet.

Guy LAVALETTE et Françoise VALLET traiteront ce dossier.

Au niveau du dossier DNF, Christophe NOGUES, Guy LAVALETTE et Françoise VALLET ont échangé par visio avec M. Mathieu KUHAR MULLER, en charge de la mission Sport au Conseil Départemental, sur les actions envisagées pour la nouvelle convention de 3 ans.

5. POINT FINANCIER

5.1. District

Avant de lui donner la parole, la Présidente remercie Guy LAVALETTE pour tout le travail qu'il fournit en comptabilité.

Guy LAVALETTE fait un rapide point financier et indique que l'exercice sera légèrement déficitaire.

5.2. Clubs

Guy LAVALETTE aborde le cas du club de COSNOIS FC dont la dette de 4568,26€ est exigible au 10 juillet 2020, date limite d'engagement des équipes tel qui leur a été demandé dans un courrier daté du 11 juin dernier.

Il indique avoir reçu ce jour 5 chèques établis avec des échéances allant du 30 août au 30 décembre 2020 soit en dehors de la date fixée dans le courrier référencé ci-dessus.

Par conséquent, les membres du Comité de Direction décident à l'unanimité de leur demander par courrier dès le lendemain via Notifoot le paiement de l'intégralité de la somme au 10 juillet 2020 faute de quoi et conformément à **l'article 200 des règlements généraux de la FFF et à l'article 10 alinéa 10.1 des Statuts du DNF**, ce manquement à leurs obligations entrainera le refus d'engagement du club pour toutes compétitions pour la saison 2020/2021 et la radiation du club.

6. ORGANISATION SPORTIVE PROCHAINE SAISON

6.1 Poule de Championnat Départementale 2 incomplète

Suite à la mise en sommeil du club de NARCY, Bernard MAY précise que le groupe de D2 ne comprend que 23 équipes au lieu de 24. En application du règlement (page 68 de l'annuaire du DNF 2019/2020), le nombre d'accédants de D3 en D2 étant épuisé (quatre premiers de chaque poule), on peut procéder au maintien d'un club. Or, en raison du PV du COMEX du 16 avril 2020 qui dit, en substance, que l'on ne peut déroger à la seule et unique rétrogradation, il est proposé aux membres du Comité de Direction soit de compléter le groupe par une accession supplémentaire, soit de constituer une poule à onze et une poule à douze.

Après passage au vote, il est acté que le groupe de Championnat Départemental 2 ne comportera, pour la saison 2020/2021, que 23 équipes (12 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions).

6.2 Elaboration du calendrier général 2020/2021 et constitution des poules

Bernard MAY indique que la réunion pour l'élaboration du calendrier général 2020/2021 aura lieu le jeudi 9 juillet prochain et celle pour la constitution des poules le jeudi 16 juillet 2020.

Patricia BEAURENAUD indique qu'au vu du grand nombre d'inscrits pour le Coupe de France, 397 clubs contre 365 l'an passé (31 clubs nivernais engagés), un tour de cadrage est prévu le 23 août (6 équipes). Les 1^{er} et 2^{ème} tours de la Coupe de France sont planifiés les 30 août et 6 septembre. Elle indique également que les calendriers seniors F et seniors M ont été validés la veille au Conseil d'Administration Ligue.

La reprise du championnat est fixée le 13 septembre 2020 avec les réserves dues à la situation.

6.3. Mise à jour des commissions

Patrick DUFLOUX annonce que 3 membres de sa commission ne repartiront pas la saison prochaine mais qu'il a contacté plusieurs personnes afin de les remplacer.

7. QUESTIONS DIVERSES

↳ Françoise VALLET

- Le Comité de Direction adresse ses félicitations :
 - à Louis LEBRUN, pour son entrée au Pôle Espoir de Dijon
 - à Dominique ATÉRO pour le bel article sur lui paru sur le site de la LBFC et du DNF.
 - à Romain DEVIN pour son entrée au Centre de Formation de l'AJA en tant qu'apprenti.

- La question des suspensions à temps

Le Comité Exécutif de la F.F.F. avait, abordé, le 11/05/20, la question des suspensions à temps et avait pris la décision suivante : « Indique que l'arrêt définitif des compétitions génère une situation inéquitable entre :

- d'une part, les licenciés actuellement suspendus en nombre de matchs, qui devront attendre la reprise des compétitions pour pouvoir commencer ou finir de purger leur suspension, puisque la purge d'une suspension ne peut avoir lieu qu'à l'occasion de rencontres effectivement jouées,

- d'autre part, les licenciés faisant actuellement l'objet d'une suspension à temps (c'est-à-dire une suspension exprimée en nombre de mois, voire d'années, et non en nombre de matchs) ceux-ci purgeant leur suspension malgré l'arrêt des compétitions.

Le Comité Exécutif, après avoir envisagé plusieurs pistes et examiné leurs avantages et inconvénients respectifs, prend la décision suivante : La période allant du 13/03/2020 au 30/06/2020 ne sera pas incluse dans la purge de toute suspension à temps, quel que soit son quantum et quelle que soit la date à laquelle elle a été prononcée, lorsque l'exécution de la suspension devait avoir lieu, en tout ou partie, pendant ladite période.

Ainsi pour une telle suspension, la purge débutera au 01/07/2020 ou bien redémarrera à compter du 01/07/2020 pour la durée de la suspension qui restait à purger au 13/03/2020.

Pour la mise en œuvre de cette décision, il appartiendra à chaque instance (L.F.P., F.F.F., Ligue, District), en lien avec la Commission qui avait prononcé la suspension, de modifier la date de fin des suspensions concernées et de prévenir le licencié suspendu et son club de la nouvelle date de fin de la suspension.

Le District devait donc se charger de l'information des licenciés et des clubs concernés de la date de fin des suspensions à temps.

Il s'avère toutefois que certains clubs ou licenciés ont formé des recours auprès de la Conférence des Conciliateurs du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) contre cette décision du Comité Exécutif du 11/05/2020.

Dans l'attente de l'issue qui sera donnée à ces contestations, il a été suggéré aux Ligues et aux Districts de ne pas procéder auxdites notifications, étant précisé que si le principe acté par le Comité Exécutif est conforté, une circulaire détaillant les conditions de sa mise en œuvre pratique leur sera transmise.

Courriel reçu de la Direction Juridique ce jour :

Comme évoqué lors des discussions communes, le conciliateur désigné dans le cadre de ces affaires, a estimé qu'un doute pesait sur la légalité de la mesure ainsi prise et a proposé à la Fédération de l'annuler.

Par conséquent, afin d'éviter un surplus de contestations en cette fin de saison particulière, le Comité Exécutif a décidé de suivre les recommandations du CNOSF.

Dès lors, les dates d'exécution des suspensions à temps ne devront faire l'objet d'aucune modification et leur purge pourra prendre en compte la période allant du 13 mars au 30 juin 2020, quand bien même aucune compétition n'a eu lieu.

Le Comité Exécutif souhaite toutefois aborder à nouveau le sujet de la purge des sanctions à l'occasion de sa réunion du 8 juillet 2020.

Remise de dotations Opération 2^{ème} étoile, Foot loisirs, maillots Coupe de France

Cette remise officielle avait été prévue au District mais la pandémie en a obligé le report.

Cependant comme les clubs étaient en attente de leurs dotations, cette remise a été faite en extérieur, pour bien respecter les consignes sanitaires liées à la COVID 19 en présence de Françoise VALLET, Alain ALDAX, Anthony ARCHAMBAULT et Nicolas TREPKA.

↪ **Joseph BERFORINI** demande s'il est possible d'effectuer un suivi hebdomadaire des licenciés suspendus. L'extraction Foot2000 des joueurs suspendus sera faussée par un manque d'informations puisque le logiciel n'est pas en mesure de contrôler la possible participation de joueurs suspendus avec une équipe de Ligue et vice versa. Il faudrait donc le faire « manuellement ».

↪ **Dominique ATERO** indique que le jeune arbitre Théophile BEZE avait déjà été nommé lors du PV du CD du 1^{er} juillet 2019.

↪ **Patrick PONSONNAILLE** annonce que le club de Cosne/Loire recevra les tests physiques d'arbitres de Ligue le 5 septembre 2020.

↪ **Jean-Claude MEIGNEN** déclare être satisfait des renouvellements des demandes de licences arbitres puisque 48 clubs ont déjà fait le nécessaire sur Footclubs.

↪ **Daniel FONTENIAUD :**

- Annonce qu'un groupe de travail a été constitué concernant la limite de participation des U16F en seniors.
- Etablit un rapide point sur la mutualisation de l'ETR qui sera à l'ordre du jour du prochain bureau de Ligue le 10 juillet 2020.

↪ **Alain BUCHETON** revient sur l'édition de l'annuaire 2020/2021. Après débats, il est acté que l'annuaire papier sera reconduit et distribué aux clubs lors de l'Assemblée Générale fixée fin octobre 2020. Une mise à jour informatique sera faite dès la connaissance du nouveau Comité de Direction.

↳ **Bernard FRANCE** demande si les licences 2019/2020 « Membres Officiels » peuvent être valables jusqu'à l'Assemblée Générale Elective fixée en octobre 2020. Elles devront être renouvelées dès le début de saison.

Agenda des prochaines réunions :

Bureau :

Dans la semaine du 17 au 22 août (date à définir).

Comités de Direction :

- CD électronique pour validation du calendrier seniors et des poules (date à définir).
- En présentiel, le mardi 25 août 2020 à 17h30.

Fin de la séance à 21h00.

La Présidente du District : Françoise VALLET



Les Secrétaires de séance : Bernard MAY et Cécile TOURNOIS



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.



COMITE DE DIRECTION DU 7 JUILLET 2020

ANNEXE

1. ÉVÉNEMENTS, INVITATIONS

Décès :

- De la grand-mère de Monsieur Cédric BEJUY, Conseiller Technique Régional et ancien Conseiller Technique Départemental du District.

La Présidente et les membres du Comité de Direction adressent leurs très sincères condoléances à Cédric ainsi qu'à sa famille.

2. COURRIERS, COMMUNICATIONS

Instances fédérales :

- 1) FFF : communiqué de presse saluant la mobilisation et l'exemplarité de l'ensemble du football amateur et de ses acteurs durant la crise sanitaire due à l'épidémie du Covid-19.
- 2) FFF : convocation Assemblée Fédérale du 26 juin 2020.
- 3) Hotline Pandémie : questionnaire sur la reprise d'activités dans les centres de gestion.
- 4) LFA : Webinaires (conférences en ligne) le 23 juin 2020 « le foot reprend ? On vous en parle ! » et le 25 juin 2020 « Puissance Foot, l'atout éducatif du club ».
- 5) DTN : plan de développement Gardiens et Gardiennes de but (attribution 200€ pour le District de la Nièvre).
- 6) Hotline Pandémie : précisions sur les conditions de reprise de la pratique du football amateur.
- 7) DTN : envoi des guides loisirs clubs.
- 8) DTN : calendrier Webinaires organisés du 6 au 17 juillet 2020.
- 9) Direction Juridique : décision Comex du 11/05/20 sur les suspensions à temps qui ne devront faire l'objet d'aucune modification.
- 10) Magazine Unaf mai 2020. En consultation.

Infos Ligue :

- 1) Réunion Commission de Labellisation et du PEF le 29 juin 2020 en visioconférence : Christophe NOGUES, Alain BUCHETON et Nicolas TREPKA ont participé.
- 2) Cessation définitive d'activité pour les clubs RC ST MARTIN D'HEUILLE, INTERNATIONAL FOOTBALL CLUB NEVERS et UF CLUB DE NEVERS.
- 3) PV SROC du 18 juin : retour des bilans de Groupements Jeunes.
- 4) Attribution d'une aide financière pour la Section Sportive du Collège des Courlis (835€) au titre de la saison 2019/2020.

Autres institutionnels :

- 1) DDCSPP58 : appel à projet « colos apprenantes ».
- 2) DDCSPP58 : aide exceptionnelle destinée aux collectivités ou associations accueillant des mineurs sans hébergement durant l'été.
- 3) DDCSPP58 : plans été jeunes 2020.
- 4) DDCSPP58 : MAJ protocoles accueils collectifs de mineurs.
- 5) Conseil Départemental : procédure d'attribution des subventions de fonctionnement aux clubs sportifs (date limite retour clubs le 10 juillet 2020 au District).
- 6) Ville de Nevers : réouverture progressive des installations sportives de Nevers.

Divers :

- 1) Football Ecologie France : consultation nationale « Football et transition écologique ».
- 2) Cosmos : Assemblée Générale reportée en automne 2020.
- 3) CDOS 58 : lancement d'une nouvelle plateforme cartographique le 29 juin 2020 commune à tous les sports « Mon club près de chez moi ».
- 4) Cosmos : questionnaire sur la reprise d'activité à la suite de l'accélération du déconfinement. Courrier du Président du Cosmos.
- 5) CDOS 58 : atelier en visioconférence « Les bonnes pratiques RH salariés/bénévoles au service de votre projet associatif » le 7 juillet.
- 6) Magazine Adess Infos juillet 2020.